

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 22 décembre 2017	N° 2017-844

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 décembre 2017	Délibération
	Direction générale des Territoires	N° 2017-844

Amélioration du niveau de service de la propreté sur les communes de Bordeaux Métropole - Plan métropolitain de propreté urbaine 2018-2020 - Décision - Approbation - Autorisation

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Un contexte global de satisfaction mais une insuffisance d'action face à la croissance urbaine et à l'augmentation des incivilités.

Afin d'évaluer notre action, une enquête de satisfaction diligentée par Bordeaux Métropole a été réalisée par l'IFOP (Institut français d'opinion publique) en juin 2017 auprès des habitants des communes qui ont transféré à Bordeaux Métropole les moyens relatifs à la maintenance du domaine public, avec des questions précises relatives à la propreté, la voirie et les espaces verts. A l'exception de Bordeaux-centre où une enquête spécifique sur la propreté avait été diligentée l'an dernier, il s'agit de la première enquête de cette nature. Elle a vocation à être renouvelée chaque année, afin de constituer un baromètre relatif à ces thématiques. Les résultats de cette enquête ont été diffusés fin juillet aux maires concernés.

Concernant plus spécifiquement la propreté, les résultats globaux sont tout à fait satisfaisants, et très souvent nettement supérieurs à la moyenne nationale : ainsi le total de satisfaits (très satisfaits et assez satisfaits) du niveau de propreté dans leur commune est de 79% (moyenne nationale 69%) ; concernant la propreté du centre- ville de leur commune, il est de 80% (moyenne nationale 72%). Cependant, elle fait apparaître des résultats assez contrastés, bien que tous supérieurs à la moyenne nationale :

- très satisfaisants sur les communes de l'ouest, de Pessac, Bassens et Floirac ;
- significativement inférieurs à la moyenne de Bordeaux Métropole, même s'ils sont satisfaisants et supérieurs à la moyenne nationale, pour Bordeaux, Lormont, Ambès, Saint Vincent de Paul ;
- dans la moyenne pour les autres communes ;
- inférieurs à la moyenne nationale dans le centre-ville de Bordeaux.

L'analyse plus fine de l'enquête permet cependant d'identifier des axes d'amélioration.

Lors des revues de contrat d'engagement, le retour des élus est plutôt positif sur les prestations assurées par les services communs, après la première année de mise en place. La communication des plans de gestion a été appréciée et a permis à chacun de mieux appréhender la logique organisationnelle de planification que les services territoriaux mettent en œuvre. Dans leur globalité, les équipes de propreté interviennent de façon réactive. Pourtant, quelques contre-exemples ont façonné une image de non réactivité qu'il convient de transformer.

Ainsi, les résultats de l'enquête sont parfois en décalage avec la perception des élus interpellés par certains citoyens insatisfaits, alors même que l'exigence de réactivité des citoyens croît avec la rapidité de la circulation de l'information.

Cette situation résulte aussi du manque d'adaptation de nos moyens à l'évolution assez récente de notre territoire. En effet, notre agglomération connaît une croissance urbaine sans précédent. Son développement, encouragé par la mise en œuvre des grands projets urbains, et son embellissement contribuent à rendre la métropole, et le centre historique de Bordeaux particulièrement, extrêmement attractifs.

De nouveaux espaces publics ont été offerts à la fréquentation de plus en plus assidue des habitants mais pas seulement : les 6 millions de visiteurs de 2016 en témoignent et les chiffres de 2017 devraient révéler une réelle dynamique.

Or, la propreté urbaine contribue directement à la qualité de la ville qui fait la marque de notre territoire. A contrario, le vieillissement des espaces publics requalifiés, la dégradation du niveau de propreté font peser un risque sur l'attractivité et l'image de notre agglomération.

Cet enjeu de qualité urbaine concerne l'ensemble des communes qui sont toutes confrontées à la tension sur les moyens.

Ces difficultés sont accentuées par une augmentation constatée des incivilités, situation que connaît la plupart des grandes métropoles. En témoigne la quantité croissante de dépôts sauvages que nos services doivent ramasser.

Ce plan métropolitain de propreté s'articule donc sur trois axes stratégiques : l'augmentation et l'adaptation des moyens dévolus au nettoyage, la sensibilisation de nos concitoyens sur une responsabilité partagée dans ce domaine et le renfort des équipes de contrôle et de verbalisation afin de contenir, voire enfin de réduire les dépôts de déchets sur l'espace public.

1. Une proposition de renforcement du niveau de service de propreté urbaine pour toutes les communes.

1.1. Le contexte politique et financier de la régularisation de la compétence de propreté urbaine.

Lors de la régularisation de la compétence propreté en 2015, des communes ont souhaité conserver la maîtrise des activités de propreté dans le cadre des conventions de délégation de gestion.

La métropole a donc mis en place un dispositif à la carte fondé sur un accord politique qui stipule que ces communes sont responsables du résultat et du niveau de service fixé sur leur territoire.

Certaines actions, détaillées ci-après, concernent toutes les communes.

Concernant les autres actions :

- pour les communes ayant transféré leurs moyens, la prise en charge financière de ces renforcements de niveau de service sera assumée par Bordeaux Métropole. Si ces dernières souhaitent les compléter, elles les prendront en charge par le biais de la révision d'Attribution de compensation (AC).
- pour les dépôts sauvages aléatoires sur le domaine public métropolitain, les communes ayant conservé leurs moyens se verront proposer une aide technique des services métropolitains, en appui de leurs équipes municipales, facilitant leurs interventions sans se substituer à elles, notamment en matière de réactivité. Un bilan sera réalisé au bout d'un an pour évaluer l'importance de ces sollicitations et l'adéquation des moyens mobilisés.

1.2. Les priorités d'intervention de Bordeaux Métropole

Elles concernent les thématiques qui reviennent de façon régulière, relayées par les élus, et pour lesquelles l'amélioration du niveau de service peut être rapidement visible pour les usagers. Les actions, leur calendrier de mise en œuvre, le niveau de service et les modalités de mise en œuvre et de prise en charge sont récapitulés dans le tableau de synthèse joint en annexe à la présente délibération.

- La problématique des dépôts sauvages

En dehors de la situation spécifique de Bordeaux, la plupart des dépôts sauvages sont localisés autour des bornes (enterrées ou non) de collecte des déchets ménagers ou de collecte sélective (notamment bornes à verres), ou autour des points de regroupement des bacs gris de 750 litres. Point singulier, frontière entre les activités de la collecte et des équipes de propreté, la régularisation de la compétence propreté oblige Bordeaux Métropole à prendre en charge ce problème.

Dans les zones moins denses, on constate aussi des dépôts sauvages aléatoires, qui ont tendance à se multiplier, le long des grands axes, aux abords des déchetteries ou dans les sites naturels (déchets ménagers et professionnels).

Les actions :

- Renforcer la fréquence de passage pour **le nettoyage des dépôts sauvages autour des bornes à verre et des bacs enterrés sur le domaine public métropolitain**. Considérant que ce désagrément résulte directement des choix de collecte opérés par Bordeaux Métropole, ce renforcement serait pris en charge par notre établissement pour toutes les communes.
Concernant les bacs enterrés sur domaine privé, ce nettoyage est à la charge de la copropriété ou du bailleur. Bordeaux Métropole pourrait intervenir à la demande des communes, avec facturation au propriétaire.
- Renforcer la fréquence de collecte de certaines bornes à verre, pour éviter les débordements.
- Faire un bilan approfondi de la solution bacs enterrés sous domaine privé ou public, en vue de recommandations pour les projets futurs.
- Renforcer notre capacité à intervenir de façon réactive pour enlever **des dépôts sauvages aléatoires**, grâce à des équipes volantes et des marchés pour les gros volumes.

Ces interventions seront réalisées de façon mixte par le biais d'équipes internes pour la réactivité et de marchés d'insertion et / ou classiques.

- Une action impérieuse : le contrôle de l'incivilité et sa sanction.

L'augmentation des moyens curatifs peut avoir un effet pervers d'incitation à l'augmentation des dépôts sauvages : cela pourrait donner un signe que ces dépôts sont licites puisqu'ils sont ramassés.

Le plan propreté repose sur un choix stratégique fort : adosser l'action curative (collecte et nettoyage) à un effort renforcé de communication / sensibilisation / répression, en faisant le pari que le renforcement des moyens de prévention (agir à la source de la malpropreté) permettra à terme de contenir les moyens sur le curatif.

Une action dans ce domaine contribuerait à faire changer durablement les comportements des usagers, peu scrupuleux des enjeux environnementaux et des obligations réglementaires de chacun, au profit d'une attitude plus civique et éco-citoyenne.

Le plan prévoit de mettre en place des équipes de contrôle régulier et fréquent de tous les sites potentiellement « attracteurs » de dépôts sauvages, qu'il s'agisse des bornes de collecte de verre, des bornes de collecte de déchets ménagers et de tri sélectif, mais aussi des abords des déchetteries ou des sites naturels isolés et facilement accessibles. Cette surveillance régulière permettra naturellement d'être plus réactif sur le signalement des dépôts sauvages et leur traitement consécutif, mais aussi d'essayer d'identifier les contrevenants pour leur facturer le coût du service ou verbaliser en cas de flagrance.

L'action :

- Renforcer la surveillance des espaces publics et le contrôle des dépôts par des agents de surveillance au sein des services territoriaux sur les territoires des communes qui ont transféré / mutualisé leurs moyens et la création d'une cellule nocturne au sein du centre incivilité-déchets d'ores et déjà existant du pôle territorial de Bordeaux.

- Le balayage des pistes et bandes cyclables

Actuellement, une voie hors centre-villes est balayée au mieux 2 fois par an, avec des résidus qui vont naturellement s'accumuler en bord de chaussée, donc sur les bandes cyclables. Côté pistes cyclables, la situation n'est pas meilleure puisque la métropole assure théoriquement 2 balayages par an, mais souvent 1 seul dans la pratique. Beaucoup de ces pistes sont situées dans des environnements très « nature », avec des accotements/fossés enherbés et des arbres à proximité immédiate, générant présence de végétaux et de feuilles sur les zones roulées.

Au regard de la constante progression de la pratique cycliste sur notre agglomération, ce niveau d'entretien est aujourd'hui insuffisant et fait l'objet de retours négatifs de la part des usagers cyclistes.

L'acquisition de nouveaux matériels de balayage mécanique permet d'améliorer la situation pour les bandes cyclables, mais ne suffira pas sur les pistes cyclables, ni pour avoir un impact perçu par les usagers, ni pour être réactifs aux signalements des utilisateurs, ni pour faire face à certaines situations exceptionnelles (révisions ou pannes des matériels, tempêtes, ...).

L'action :

- Renforcer la fréquence de passage des balayeuses, par le biais d'un marché spécifique, sur les pistes cyclables de toutes les communes, pour soutenir la politique métropolitaine en faveur du développement des déplacements à vélo.
- Faire face à la suractivité liée au désherbage sur les trottoirs et les routes suite au passage au « zéro phyto », et à la chute des feuilles à l'automne.

L'interdiction légale d'utiliser les produits phytosanitaires sur le domaine public produit aujourd'hui ses pleins effets, avec l'extinction de toute rémanence des désherbants utilisés antérieurement. Ainsi, nous sommes confrontés à une augmentation significative de plantes de type invasif, ayant un pouvoir de dispersion très important qui accélère leur multiplication. Il en résulte des poussées de végétaux importantes, avec peu de moyens préventifs ou curatifs à grand rendement pour les maîtriser.

Cette présence végétale aléatoire et disparate n'est pas encore aujourd'hui considérée dans la mentalité des élus et des riverains/usagers comme un élément naturel acceptable, mais au contraire est ressentie comme une négligence d'entretien qui fait réagir.

Sauf pour les communes qui sont passées au zéro phyto il y a plusieurs années et qui ont donc transféré leurs équipes en conséquence, les moyens dont disposent actuellement les centres propreté sont insuffisants pour faire face à cette « nouvelle donne » et répondre aux attentes.

Par ailleurs, le ramassage des feuilles à l'automne nécessite une vraie force de frappe, très souple car les chutes de feuilles ne sont pas linéaires et sont sujettes à l'intensité des intempéries. Cette activité est traitée, mais avec des retards, qui font l'objet de vives critiques.

Les actions :

- Prévenir par une meilleure prise en compte dans la conception des espaces publics,
- Communiquer, sensibiliser les citoyens et les élus à l'intérêt du zéro phyto, à la présence de la nature en ville et à la responsabilité propre des riverains concernant l'entretien de leur trottoir,
- Renforcer les moyens d'intervention saisonniers pour le désherbage et le ramassage des feuilles par le biais de marchés d'insertion (mars à novembre), pour les communes qui ont transféré l'activité propre-
té à Bordeaux Métropole. Ce renforcement sera pris en charge par Bordeaux Métropole.
- Le rétablissement de fréquences régulières de balayage et de nettoyage des rues des quartiers péri-centraux de Bordeaux.

Les quartiers résidentiels de Bordeaux ont peu à peu vu leur niveau de service diminuer, afin de répondre aux besoins des nouveaux quartiers et au nécessaire renforcement de l'action sur le centre historique. Le plan prévoit le rétablissement d'un niveau de service correct, similaire à celui observé sur les communes immédiatement périphériques.

2. Les extensions de périmètre

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le périmètre d'intervention de Bordeaux Métropole s'est déjà élargi. La prise en charge de certaines extensions est financée : c'est le cas du transfert des routes départementales et de la régularisation des espaces publics suite à la Loi MAPTAM, qui font l'objet de compensations.

D'autres extensions ne le sont pas : les nouveaux espaces publics liés à la création des quartiers nouveaux ou à une décision du Bureau de la Métropole (exemple de l'intégration des voies privées dans le domaine public).

Plusieurs communes se sont inquiétées à ce sujet lors de la régularisation de la compétence propreté et il a été proposé que le coût du service à assurer (en propreté, voirie, espaces verts) sur les nouveaux espaces publics qui entrent dans son patrimoine soit pris en charge par la Métropole, sur la base du niveau de service qu'elle définit au regard de l'usage et que cela soit régularisé par avenant à la convention de délégation de gestion qui lie la commune à la Métropole.

Ce principe s'appliquera à l'ensemble des communes, y compris à celles qui ont transféré leurs moyens, en adaptant les moyens aux nouveaux périmètres.

De la même façon, les moyens affectés à la collecte en porte à porte seront adaptés pour prendre en compte l'augmentation de la population.

3. Le nécessaire renforcement de la propreté dans le centre historique de Bordeaux.

Depuis 30 ans, la Métropole a entamé une transformation urbaine sans précédent tant elle touche toutes les communes et tout particulièrement le centre historique de Bordeaux. Elle est rapide dans sa mise en œuvre et elle a considérablement modifié les modes de vie des bordelais et l'image de la ville.

La création des lignes de tramway a été accompagnée de la requalification des espaces publics majeurs, reconfigurés pour laisser une large place aux piétons et aux vélos.

Cet embellissement et ce développement de la ville centre se sont accompagnés d'une croissance de l'offre culturelle et d'animation de la ville. Ainsi en 2016, plus de 1 600 manifestations publiques ont eu lieu sur l'espace public.

Cette évolution a fait exploser la fréquentation et les usages de l'espace public qui s'étendent le soir, les week-ends et obligent à repenser nos modalités d'intervention en termes de propreté urbaine. Les quartiers situés à l'intérieur des cours y compris les quais rive droite et rive gauche représentent le cœur touristique de l'agglomération. Il s'agit à la fois du secteur le plus fréquenté et donc le plus sali, et du secteur le plus regardé, photographié, celui qui symbolise l'attractivité de notre agglomération. C'est un secteur d'exigence de propreté permanente dans un contexte de formes urbaines complexes (bacs sur la voie publique, densité de piétons qui empêche parfois l'accès des équipes...).

L'appréciation de la propreté d'une ville ou d'un espace n'est pas exclusivement liée à son bon niveau de lavage ou de balayage. La particularité de Bordeaux et de son centre historique et patrimonial est que la propreté urbaine y est étroitement liée à la collecte des déchets des ménages. La fréquence très élevée de la collecte en centre ville (6 jours sur 7), la configuration des immeubles historiques et – il faut bien le constater – le manque de rigueur des habitants induisent la présence quasi-permanente de bacs individuels de déchets (ordures ménagères ou tri) dans les rues. Cette situation facilite voire encourage la pratique, difficile à

résorber, de dépôt sauvage de déchets hors des bacs de collecte. En effet, les bacs individuels sont utilisés par l'ensemble des usagers du centre-ville comme des corbeilles de rues, ils débordent, sont les lieux de dépôts de sacs et déchets divers à leur pied et concourent au sentiment qu'il y a en permanence des déchets dans les rues.

Compte tenu de ce contexte, des adaptations du service ont été mises en place. Il s'agit pour la collecte de :

- l'évolution vers une fréquence en C5+1,
- la généralisation du tri sélectif,
- le déploiement de bacs collectifs de tri avec suppression des bacs individuels stagnant sur l'espace public,
- l'obligation de collecte des poches hors bac pour toutes les équipes de nuit,
- la poursuite du déploiement de bornes enterrées tri et verre.
- L'ouverture de locaux collectifs de pré-collecte en pied d'immeuble pour les habitants dont les logements sont inadaptés au stockage des bacs.

Par ailleurs, les marchés de plein air évoluent progressivement vers le "Zéro déchet".

Pour ce qui concerne la propreté, les actions mises en place ont reposé sur :

- l'adaptation de l'organisation et des moyens aux « pics d'activité » comme par exemple : la mise en place des plans estival et hivernal, la création d'une équipe Vendredi Samedi Dimanche Lundi (VSDL),
- l'identification et l'intervention systématique sur les « points chauds » qui sont des sites d'amoncellement de dépôts sauvages,
- la mise en place d'opérations « coup de poing » : actions transversales de propreté sur un périmètre restreint,
- la diversification et l'augmentation de l'offre de mobilier (corbeilles, panneaux d'affichage libre, distributeurs de poches, cendriers, éteignoirs sur corbeilles, expérimentation nudge et éco-mégot),
- la création du Centre incivilités déchets (CID) au sein du pôle territorial de Bordeaux qui inspecte, ramasse les déchets sauvages et dresse facturation aux auteurs de l'incivilité (facturation entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 octobre 2017 de 1370 factures pour un montant de 230 000 euros).

L'intensification du ramassage crée toutefois un effet pervers qui n'incite pas les usagers (habitants et professionnels) à se responsabiliser au regard de la gestion de leurs déchets.

La répartition des missions entre la collecte et la propreté urbaine implique que les équipes de propreté consacrent une part importante de leur activité à de la collecte : déchets hors bacs en dehors des heures de passage programmées de la collecte pour le centre historique et en permanence dans tous les autres quartiers de la ville, ramassage des encombrants, collecte des déchets verts, collecte de certains marchés, collecte des bâtiments municipaux).

Les deux activités sont organisées selon des processus très différents : la collecte des déchets est un processus normé et industrialisé qui répond à des logiques de circuits et de régularité. La propreté urbaine est a contrario organisée sur des modes récurrents mais aussi de souplesse et d'adaptation permanente aux changements de situation, à la gestion des urgences, à la réponse aux signalements qui remontent des habitants, des mairies de quartier et des élus.

Avec la mutualisation, les équipes se sont rapprochées et il est prévu de renforcer les équipes sur la très grande majorité du périmètre.

Il est ainsi nécessaire de renforcer les moyens dévolus à l'activité de propreté tout en expérimentant de nouveaux modes d'intervention pour que cette augmentation de moyens ne porte pas que sur les effectifs.

Sur le secteur le plus sensible (entre Garonne et Pey Berland, entre les cours Victor Hugo et Chapeau Rouge / Intendance, et les quais rive gauche), il est prévu d'expérimenter une externalisation complète et intégrée des activités de collecte et de propreté.

Cette expérimentation sera organisée par un marché public sur résultats et non pas sur moyens mis en œuvre, ce qui nécessite donc de définir un référentiel de propreté permettant d'évaluer les résultats fournis par le futur prestataire. Le montant de cette externalisation est le même que celui consacré par notre établissement en régie sur ce même périmètre.

Aucune extension de ce périmètre externalisé, représentant moins de 2% des secteurs de collecte, ne sera effectuée sur la durée du présent plan propreté triennal.

Sur les autres secteurs du centre-ville, les équipes de la régie seront renforcées, par redéploiement des effectifs, afin de répondre aux exigences du référentiel.

L'amélioration du service rendu aux usagers sera aussi recherchée par une adaptation du mobilier urbain de propreté du centre-ville : les corbeilles actuelles seront remplacées par des corbeilles plus capacitaires et adaptées aux exigences de sécurité urbaine.

4. Conditions de réussite : la communication et le partage des responsabilités.

La propreté des espaces, qui implique nécessairement une responsabilité partagée, est un élément important du vivre ensemble et du bien-être collectif. Compte-tenu des nécessaires évolutions dans les modes de traiter la propreté et dans la conception des espaces publics, l'accompagnement au changement des usagers est central. Il implique des actions de communication, de sensibilisation mais aussi de répression.

4.1. Une campagne de communication ciblée et récurrente

L'objectif principal est d'agir à la source pour diminuer le niveau de salissure. Il vise à modifier le comportement des usagers inciviques. Dans cette optique, la politique de communication doit être renforcée pour mieux informer les habitants sur la nécessaire coproduction et influencer sur les comportements écoresponsables.

La campagne renforce l'idée de responsabilité nécessairement partagée entre les services de la propreté et les usagers de l'espace public. Il s'agit de souligner l'étendue et les limites du travail accompli par les services de nettoyage. L'idée est de mettre en lumière les actions de propreté et de montrer que la qualité du résultat dépend en grande partie du comportement citoyen de tous les usagers.

Pour cela, Bordeaux Métropole communiquera de manière forte et récurrente, en ciblant ses messages avec une diffusion sur l'ensemble du territoire en cohérence avec les actions de communication des communes. L'objectif secondaire sera d'avoir une communication de proximité plus ciblée. Parallèlement à la communication « institutionnelle » sur la propreté, des actions de proximité seront développées avec des messages « forts » et des outils adaptés aux problématiques de terrain.

4.2. Rendre visible l'incivilité sur les points sensibles

Les problèmes d'incivilité en matière de propreté urbaine varient selon les territoires.

Un effort de communication plus localisé sur les secteurs dégradés, en pointant la nature de la salissure (dépôts sauvages, déjections canines, problèmes liés aux poubelles...) sera mis en œuvre.

4.3. Un contrat de propreté avec l'ensemble des acteurs concernés

Afin d'engager fortement la responsabilité des principaux acteurs de la propreté, Bordeaux Métropole a engagé une démarche d'élaboration d'un contrat métropolitain de propreté urbaine lors d'une conférence de propreté qui s'est déroulée il y a un an. Ce contrat proposera des engagements réciproques de la métropole et des communes qui souhaiteront y souscrire, et des autres signataires : les bailleurs et syndics, les commerçants et restaurateurs, les professionnels du secteur de la propreté et les habitants.

La signature de ce contrat sera organisée lors d'une deuxième conférence de propreté au printemps prochain. Les engagements seront évalués annuellement, afin de conserver la dynamique engagée.

5. **Bilan financier des propositions et modalités de mise en œuvre**

Le coût de ce plan est détaillé dans le tableau ci-joint.

L'impact financier de ce plan se traduit par :

- 4 645 000 euros sur le budget principal de fonctionnement,
- un effort d'investissement surtout en 2018 de 1 720 000 euros puis 530 000 euros en 2019 et 487 000 euros en 2020,
- 1 780 000 euros à compter de 2020 sur le budget annexe des déchets ménagers (1 180 000 euros en 2018).

Ce coût est financé pour partie par les recettes de taxes de séjours et pour ce qui concerne les actions de collecte par la dynamique des recettes de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Par ailleurs, l'augmentation de la TEOM en 2016 a permis d'alléger la contribution du budget principal au budget annexe déchets ménagers, ce qui permet de dégager le financement du volet propreté sur le budget principal.

Le renforcement des niveaux de service se traduit par des créations de postes au sein de la direction de la gestion des déchets et de la propreté (20 à échéance 2022) et au sein des équipes de propreté des pôles territoriaux : 13 au pôle de Bordeaux, 10 au pôle territorial ouest, 8 au pôle territorial rive droite et 8 au pôle territorial sud et par des redéploiements de postes dévolus actuellement au secteur de l'hypercentre qui seront confiés au privé (29 à la propreté du pôle territorial de Bordeaux, 10 à la collecte).

Au total, cela représente donc l'équivalent de 59 postes nouveaux en charge de cette politique.

Le montant de l'externalisation est le même que celui consacré par notre établissement pour la collecte et la propreté en régie sur ce même périmètre de l'hypercentre.

Le renforcement du niveau de service du centre historique de Bordeaux au-delà du périmètre externalisé s'organise par redéploiement de postes et par la mise en place toute l'année des fréquences actuellement déployées en été.

Ce plan s'accompagne d'un investissement dans les trois prochaines années sur le mobilier de propreté permettant de gagner en efficacité et sur les matériels pour les équipes.

Sur les extensions de périmètres et sur les quartiers existants de Bordeaux et des communes, la mise en place des équipes nécessaires s'organisera également par redéploiement ou création de postes, par recours aux marchés d'insertion et par renfort de certaines prestations.

La mise en œuvre du plan propreté se réalisera par étapes, principalement au cours de l'année 2018. La mise en place au 1^{er} septembre 2018 du marché du périmètre externalisé de l'hypercentre permettra le redéploiement des postes sur les autres secteurs, en même temps que le renforcement des équipes des quatre pôles. Ainsi, les agents de la collecte et de la propreté du pôle de Bordeaux qui seront repositionnés pourront bénéficier d'une priorité d'accès aux postes créés dans le cadre du présent plan. La rémunération des agents qui seraient concernés par une mobilité subie hors de leur affectation d'origine à partir du 1^{er} septembre 2018 sera maintenue dans le cadre d'une indemnité différentielle.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'avis du Comité technique du 25 octobre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les moyens dévolus au nettoyage aux évolutions du territoire et de faire face à l'augmentation des incivilités,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan propreté tel que décrit dans le rapport de présentation et ses annexes ;

Article 2 : d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 JANVIER 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Dominique ALCALA
PUBLIÉ LE : 5 JANVIER 2018	